39e ANNÉE. N° 74. — 5 Centimes — JEUDI 29 JUIN 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à *chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

OU ÉTAIENT-ILS ?

Tous ceux qui ont assisté à la séance de lundi, écrit M. Raymond dans le *Petit Bleu*, à quelque opinion qu'ils appartiennent, en sont sortis péniblement impressionnés Cette Chambre désemparée, sans chefs autorisés pouvant lui servir de boussole, hurlant au hasard et incapable d'écouter, donnait le spectacle le plus lamentable.

Comme on cherchait sur ces bancs les anciens parlementaires ! ceux qui ont été l'honneur de la tribune et l'honneur du pays ! Ah certes, ceux-là ont quelquefois subi des échecs, ils se sont trouvés en minorité, mais du moins ils luttaient courageusement pour leurs idées, ils défendaient des principes et cherchaient à augmenter le nombre de leurs partisans soit par une dialectique serrée, soit par des mouvements d'éloquence qui attestaient une conviction profonde et sincère, une foi qui ne se laissait ébranler par rien.

Où étaient-ils, lundi ? Du côté de l'opposition, on n'a trouvé à mettre en avant que MM. Ernest Roche, Mirman et Julien Goujon, dans une bataille où on prétendait que l'honneur du pays et de la République étaient engagés. Et nous avons assisté à un ridicule papotage, à des attaques personnelles contre les membres du cabinet qu'on mettait en contradiction les uns avec les autres, sans qu'à aucun moment on ait discuté la politique du cabinet, qui pourtant devait seule être en jeu. Les citoyens qui appartiennent à l'opinion modérée, qui suivaient depuis longtemps la politique de ceux qu'on appelait autrefois les républicains de gouvernement, comptaient sur une intervention qui leur donnerait les motifs de soutenir ou de combattre le nouveau gouvernement. Pas un ne s'est levé, par prudence ou par faiblesse. Et on s'étonne ensuite de voir le pays s'éloigner peu à peu d'hommes qui s'abandonnent ainsi ! Il jugera sévèrement cette altitude, mais il saluera avec respect les deux vieux parlementaires qui, appartenant à des opinions différentes, se sont rencontrés hier dans une pensée commune pour défendre la République, et qui, du moins, ont conservé les vieilles traditions qui faisaient du Parlement un lieu où on discutait souvent avec ardeur, mais où on discutait librement au lieu de s'injurier, comme on le fait maintenant, ce qui donne à la Chambre l'aspect d'une réunion publique.

M. Waldeck-Rousseau et M. Brisson ont eu les honneurs de la journée, et devant le pays il ne restera, de cette séance tumultueuse, que les quelques paroles serrées et logiques de M. le président du conseil exposant et défendant sa politique et la harangue enflammée, ardente, sincère et convaincue de M. Henri Brisson.

On a trouvé qu'ils détonnaient. Ah ! certes, et fort heureusement. Nous avons eu un instant l'illusion que nous revenions aux beaux jours du parlementarisme. La vérité est tellement forte, elle s'impose tellement, la netteté et la droiture sont des qualités si éminemment françaises que, même dans cette Chambre, elles ont eu raison non seulement des braillards, mais des silencieux qui se croyaient des habiles, parce qu'ils espéraient qu'il suffirait de leurs votes pour renverser le cabinet sans qu'ils aient à se compromettre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 Juin 1899

Les nationalistes s'efforcent aujourd'hui encore de faire du boucan : M. Déroulède dépose une proposition de loi tendant à la revision des lois constitutionnelles et tout aussitôt commence un joli tapage !

Nous ferons grâce à nos lecteurs des détails de cette discussion. Un scrutin a suffi d'ailleurs et la tentative de Déroulède a été condamnée. Il n'a réussi, comme nous le disions, qu'à soulever un tumulte assourdissant qui a occasionné une petite suspension de séance. Après quoi on est passé aux choses sérieuses : lois sur les accidents du travail et sur les octrois qui sont adoptées.

Séance jeudi.

Sénat

Séance du 27 Juin 1899

Le Sénat adopte un projet de loi accordant une récompense nationale aux militaires de la mission Marchand.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur la proposition de loi sur la réforme des sanctions de l'enseignement :

Sur la demande du ministre, malgré le rapporteur, la question est ajournée à la première séance de rentrée.

Séance jeudi

L'affaire Dreyfus

Un Appel au Respect du Droit

On mande de Rennes :

Dans la matinée, des affiches ont été apposées sur les murs de la ville. Il s'agit d'un appel adressé par le Comité catholique de Rennes pour la Défense du Droit à la population rennaise. En voici les principaux passages :

« Dans quelques jours, vous serez juges d'une cause qui, depuis longtemps, passionne le pays. Il importe à notre justice et à notre honneur national que rien ne trouble la justice On cherche dans cette affaire à opposer la magistrature et l'armée. Vous n'écouterez pas ceux qui diraient que notre tribunal suprême est composé d'hommes séniles et vendus, qu'il a trahi son devoir à l'unanimité et foulé aux pieds la justice.

» Vous donnerez l'exemple du respect du droit et du respect des grandes forces sociales ; vous aurez confiance dans les autorités régulières civiles et militaires

» Vous n'oublierez pas que l'homme que vous jugerez est redevenu un accusé. Il a droit aux garanties qu'assurent aux accusés les droits des pays civilisés. Toute manifestation tapageuse semblerait avoir pour but de dicter leur sentence aux juges, et serait en conséquence injurieuse au conseil de guerre. »

Cette manifestation est signée d'Hervé de Kérohant, directeur du *Soleil*, d'anciens officiers de cavalerie, de prêtres, d'avocats, etc.

A bord du « Sfax »

Le correspondant du *Matin* à Rennes a appris par le capitaine du navire américain *Gonfalonia*, que ce navire a rencontré le 19, à 20 mille du Cap Vert, le *Sfax* qui marchait à 3 ou 4 nœuds à l'heure. Le *Gonfalonia* voulut faire le tour du *Sfax*, mais un officier français lui intima l'ordre de filer au large.

Néanmoins on pouvait apercevoir Dreyfus qui se promenait à l'avant ; deux matelots le surveillaient. Dreyfus se tenait aux bastingages, cassé, voûté, tout grisonnant, ayant l'attitude d'un homme de soixante ans. Le *Sfax* avait l'air d'attendre quelque chose Il a fait escale quatre jours au Cap Vert. Le capitaine américain estime que le *Sfax* arrivera à Brest jeudi soir ou vendredi matin.

A Rennes

On télégraphie de Rennes au *Figaro* :

« Il n'y a en tout que sept personnes exactement renseignées sur la façon dont Dreyfus débarquera et sera conduit à la prison militaire. Il arrivera nuitamment, par un chemin qui sera barré à tout le monde, journalistes compris ; mais dès que le prisonnier sera dans sa cellule, M. Vignier, directeur de la Sûreté, nous donnera tous les renseignements nécessaires. »

Le cas du commandant Hartmann

Le *Figaro*, revenant sur une question qu'il avait posée il y a quelque temps déjà au sujet de la pression qui a été exercée à l'égard du commandant Hartmann avant et après sa déposition de la part de son colonel, demande qu'une enquête soit ouverte sur ce point, et qu'on recherche en outre si le général Deloye ne serait pas le véritable inspirateur du colonel Meert, chef du commandant Hartmann.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Moyens de lutter contre l'enseignement congréganiste

M. Maxime Lefranc vient d'écrire dans le *Réformiste* un article très judicieux pour signaler le péril que nous fait courir l'enseignement congréganiste.

« Devant les pratiques de cet enseignemen rival du sien, l'Etat a une conduite toute tracée.

» Il doit inviter l'Université à rayer impitoyablement de ses cadres ceux de ses membres qui professent dans des établissements libres. Pour prendre un exemple, il est inadmissible que des agrégés laïques obtiennent des congés pour aller enseigner au collège Stanislas. Les cléricaux ont trop beau jeu, s'ils empruntent à l'Etat, ses serviteurs pour lutter contre lui. »

Nous pourrions dire que le fait qui se produit à Paris, se renouvelle en province sous des formes diverses dans certaines villes que nous pourrions désigner.

Il existe des circulaires ministérielles qui permettent de couper court à de tels abus. Il n'y a simplement qu'à veiller strictement à leur application.

L'Université doit réagir contre la réputation qu'elle a de manquer à ses devoirs d'éducation morale. Assurément elle ne peut pas donner à ses élèves l'enseignement religieux puisqu'il n'a pas pour objet des certitudes positives ; mais elle doit charger des professeurs spéciaux *de faire des cours de morale dans toutes les classes.*

» L'Etat doit proclamer sa confiance exclusive dans son propre enseignement en supprimant pour les jeunes gens qui le suivent le baccalauréat, cet examen où une si grande part est laissée à la chance. Il serait remplacé par un diplôme que les professeurs des lycées et des collèges universitaires décerneraient eux-mêmes à ceux de leurs élèves qu'ils en jugeraient dignes à la fin de cours d'études.

» Enfin, il faut que la République exige de quiconque se présente pour occuper un de ses emplois, qu'il se soit formé dans ses établissements et n'ait appris à la haïr dans ceux du clergé. Elle le peut elle le doit. »

Si la partie de cet article où M. Lefranc demande la suppression du baccalauréat appelle certaines réserves nous ne pouvons que donner notre complète approbation à sa conclusion et le principe qu'il proclame devrait être de rigueur.

C'est dans l'intérêt du peuple tout entier et de là dépend la vie même de la République.

UN AMI DU PROGRÈS.

INFORMATIONS

Le Service de deux ans

La commission de l'armée s'est réunie hier, sous la présidence de M. Magnien. Elle a commencé l'étude de la proposition de loi de M. Rolland sur le recrutement de l'armée, et ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service de l'armée active.

Le général Billot a longuement combattu la proposition.

A la prochaine séance, M. Rolland défendra son projet.

Les Facteurs de Paris

M. Millerand, ministre du commerce, qui a dans son département le service des postes et télégraphes, a reçu des facteurs de Paris une requête intéressante. Les facteurs demandent à M. Millerand de réintégrer dans leur service les facteurs et employés qui ont été révoqués à la suite de leur grève. Ils demandent, en outre, que les nominations soient, à l'avenir, faites par rang d'ancienneté et que la priorité soit accordée aux facteurs de Paris.

Un officier démissionnaire

Quelques journaux publient une lettre adressée par M Arnal, lieutenant démissionnaire, au président de la République, disant qu'il avait démissionné pour pouvoir dire ce qu'il pensait. Il hait M. Loubet, qui est prisonnier, dit-il, des ennemis du pays ; il le méprise et ne veut plus porter le sabre pour ne pas avoir d'honneur à lui rendre.

— Si vous me poursuivez, dit-il, j'aurai pour témoins MM. de Beaurepaire et Drumont. »

— Plusieurs journaux reproduisent le bruit qui a couru hier soir, d'après lequel le lieutenant démissionnaire Arnal, auteur de la lettre à M. Loubet, qui avait été placé comme officier de réserve dans un régiment de son arme, vient d'être révoqué par le général de Galliffet, et affecté en qualité de soldat de 2e classe à un régiment de réserve.

A ce sujet, *le Journal* dit :

C'est bien certainement la mesure disciplinaire qui le frappera, mais cette punition ne peut être prononcée que par le président de la République et sur l'avis conforme d'un conseil d'enquête.

L'affaire Giletta

Voici le jugement rendu par le tribunal de Nice contre l'espion Italien, Giletta :

« Attendu qu'il résulte des débats que le général Giletta est descendu dans un petit hôtel, rue Saint Michel et se faisait adresser sa correspondance à l'hôtel Scoffier en se donnant dans l'un et l'autre endroit une fausse qualité ;

« Que, en 1896, il est descendu trois fois à l'hôtel du Sud, sous le nom de Desanges.

« Qu'il fit de nombreuses excursions dans le département ;

« Que, le 7 juin, il partit pour Cians, descendit à Touet et Beuil, visita le plan d'Astier et ensuite celui de Puget-Theniers, se rendit à la Croix.

« Que les cochers déposent qu'il prit de nombreuses notes, que le général prétend n'avoir prises qu'en vue d'une excursion, mais qu'il est démenti par son carnet où sont des inscriptions sur la nature de cette route qui y est dite pavée, facile à détruire ; que sur ce carnet des officiers d'état-major ont constaté des mentions importantes au point de vue militaire, la reconnaissance complète des Alpes-Maritimes, qu'aucun point essentiel pour la défense n'avait été omis ;

« Que sur divers points, surtout à Giandola, ces agissements ont été commis à une distance moindre de dix kilomètres d'un point fortifié ;

« Par ces motifs, le tribunal fait application des articles 5 et 6 de la loi de 1896, et, tenant compte du grade élevé occupé par l'accusé dans l'armée italienne, de l'abus qu'il a fait des facilités qui lui étaient offertes par sa qualité de propriétaire dans le département, de sa propre déclaration qu'il agissait en 1889 par mission de son gouvernement et fut relâché faute de preuves ;

« Condamne le général Giletta à cinq ans de prison et à 5,000 fr. d'amende. »

Des bravos éclatent dans le public.

Le crime de Lille

La nouvelle instruction du crime de la rue de la Monnaie, à Lille, vient d'être clôturée. Le procureur de la République, après avoir formulé ses réquisitions, a renvoyé le dossier jeudi, à M. Delale, juge d'instruction. Celui-ci a rendu immédiatement une ordonnance renvoyant le frère Flamidien devant les assises.

CHRONIQUE LOCALE

Cour d'assises

La troisième session de la Cour d'assises du Lot, sera présidée par M. de Cardaillac, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices

Nous rappelons que dimanche prochain aura lieu l'élection du Président et des Vice-Présidents de cette Société.

Nous enregistrons avec plaisir que M. Suquet, le jeune et sympathique professeur-économe de l'école normale de Cahors, sollicité par un groupe d'instituteurs d'accepter la présidence de la Société, a accédé à cette offre.

A tous les points de vue, les instituteurs ne sauraient faire un meilleur choix.

Pour la vice-présidence, on signale les candidatures de MM. Frayssi, directeur d'école primaire à Montcuq ; Métayer, instituteur à Espère ; Ganes, directeur d'école à Figeac ; Soulié, instituteur à Puycalvel.

***

On nous communique la note suivante, avec prière d'insérer :

A Messieurs les Instituteurs du Lot, membres de la Société de secours mutuels

Chers collègues,

Je remercie ceux d'entre vous qui, verbalement ou par écrit, m'ont offert de voter pour moi au scrutin de dimanche 2 juillet. Quoi qu'on ait pu dire ou écrire, je n'ai jamais recherché, au contraire, les honneurs de la présidence ou de la vice-présidence.

Comme membre du Conseil d'administration, j'ai fait tous mes efforts pour aboutir à une refonte de nos statuts et pour maintenir la Société dans la voie de la vraie solidarité. J'ai lieu d'espérer que nous avons fait œuvre utile et féconde.

L'élection de M. Suquet comme Président, affermira sûrement l'œuvre commencée et l'union et la confraternité règneront plus que jamais parmi nous.

Veuillez agréer, chers collègues, la nouvelle assurance de mes meilleurs et dévoués sentiments.

U. VIDAL,
Instituteur à Cahors,
Membre du Conseil départemental.

Conseil supérieur de la Mutualité

Le conseil d'administration de la société de secours Mutuels les instituteurs et institutrices du Lot, dans sa séance du 19 juin courant, a désigné, comme délégués chargés de prendre part à l'élection du 2 juillet : conseil supérieur de la Mutualité (sociétés approuvées), MM. Suquet, professeur d'école normale à Cahors ; Vidal, directeur du cours complémentaire à Cahors ; Métayer, instituteur à Espère.

PERMIS DE CHASSE JOURNALIERS

Pour permettre aux petits fonctionnaires, aux employés, aux petits cultivateurs, et, en général, à tous les travailleurs qui ne sont libres que les dimanches et fêtes et de rares jours ordinaires, de se livrer, si le cœur leur en dit, au plaisir de la chasse, plusieurs députés ont déposé récemment un projet de loi demandant la création de permis de chasse journaliers, à prix très réduit, qui seraient vendus dans les bureaux de tabac.

Cette équitable mesure, affirment-ils, aurait pour conséquence la presque complète suppression du braconnage et produirait à l'Etat des sommes considérables.

En effet, en supposant que les 36,000 communes de France délivrent, par exemple, le dimanche, une moyenne de vingt permis journaliers, à 0 fr. 25 l'un, nous arrivons à un chiffre de 180.000 fr. Il est évident que ces chasseurs d'un jour, produiraient en outre au pays, pour droits sur les munitions par eux employées, une somme au moins égale, soit 360.000 fr. par dimanche. En multipliant cette somme par 25 dimanches (environ 5 mois de chasse), nous arrivons au chiffre considérable de *neuf millions*.

Et nous ne parlons que du dimanche ! Il y aurait encore à ajouter à ce chiffre important les permis délivrés en semaine.

Enfin, ces permis ne diminueraient en rien ceux existant actuellement. Les citoyens qui chassent d'une façon habituelle ne s'astreindraient point à aller acheter un permis chaque jour.

Tout cela serait très beau si les résultats devaient répondre aux espérances entrevues.

Mais avec la proposition mirifique de nos bons députés apparaît un dilemme, un fameux dilemme que M. Dupuy n'aurait pas manqué de leur servir s'il était resté au pouvoir. Il s'y connait en dilemme, M. Dupuy ; et puis il doit être excellent chasseur car, pendant tout le temps qu'il a tenu les rênes du gouvernement, son fusil a été constamment à l'ordre du jour.

— Ou votre projet est bon, vos suppositions raisonnables : Tout le monde pourra chasser... et, au bout d'un temps très court, il y aura énormément de chasseurs mais plus de gibier. Votre permis journalier deviendra alors un leurre, puisque vous saurez pertinemment qu'il donnera le droit de parcourir les campagnes avec un fusil, mais de ne tuer... que le temps.

Ou vos prévisions sont exagérées et avec vos espérances, vous perdez votre meilleur argument.

Et puis, croyez-vous sérieusement que votre projet supprimera le braconnage ? Que non pas. Les braconniers continueront d'autant plus à chasser — sans donner préalablement leurs cinq sous — que, le chiffre des chasseurs augmentant, la surveillance sera plus laborieuse et qu'ils auront plus de chance de se dissimuler dans le flot montant des Nemrods.

Et les cultivateurs que désolent déjà les incursions intempestives des chasseurs actuels dans leurs champs de blé noir ou de choux verts ! Pensez-vous qu'ils seront charmés de voir décupler le nombre des envahisseurs ?

Décidément non, vos permis journaliers ne satisferont personne, écrit le *Petit Phare* ; leurs avantages même deviendront vite des inconvénients.

Je veux bien que vous n'ayez obéi qu'à une généreuse pensée ; qu'un vilain souci de réclame électorale ne vous ait point guidés en cette circonstance ; qu'en un mot, vous n'ayez envisagé que le bien-être de vos électeurs. Aussi, je ne vous garde pas rancune. Vous vous êtes trompés, mais c'est pour le bon motif.

Cela vous sera compté quand même dans vos circonscriptions.

CAHORS

Examen de Brevet élémentaire

Cet examen a eu lieu pour les garçons les 26 et 27 juin, dans le local du collège des jeunes filles.

39 candidats s'étaient fait inscrire :

37 se sont présentés ;

24 ont été déclarés admissibles après les compositions écrites ;

22 admissibles aux épreuves orales sont définitivement reçus, savoir :

MM.

Bénech Guillaume, Brunet Jean, Capmas Gaston, Denègre Paul, de l'école primaire supérieure de Montcuq. — Bonnafoux Alphonse, Bosc Eugène, Delvit Paul, Gibert Louis, Faurel Damien, Rigal Etienne, de l'école primaire supérieure de Luzech. — Castanet Baptiste, Durand Julien, Levet Ludovic, de l'école primaire supérieure de Martel. — Fabre Edouard, Landes Léon, de l'école primaire supérieure de St-Céré. — Sembel Edouard, Simon Henri, du cours complémentaire de l'école de la rue du Lycée à Cahors. — Combes Edouard, Jougla François, de l'école primaire de Prayssac. — Poulange Emile, de l'école primaire de Puy-l'Evêque. — Poujade Henri, de Decazeville. — Hug Antonin, soldat au 7e de ligne.

Conseil municipal

Séance du 25 juin 1899

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Talou et Roussel.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. Rouffy est désigné comme secrétaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du secrétaire du président de la République. M. Loubet remercie le Conseil de l'adresse qu'il lui a envoyée à l'occasion des incidents d'Auteuil.

On nomme au scrutin secret, les membres de la commission des travaux publics. Sont élus : MM. Parazines, Delpech, Ausset, Cayla, Delfour, Caviole, Besse, Rouffy et Clary.

Rosières

Le Conseil procède ensuite à la désignation des rosières. Il y a sept demandes :

Mlles Louise Maury, de Cahors.
Henriette Soupa, de La Rozière.
Laurence Lescale, de Cahors.
Elisabeth Ferrand, de Cabessut.
Geneviève Bergé, de Cahors.
Marguerite Trémoulières, du Payrat.
Joséphine Brugidou, des Durants.

Il y a 24 votants, la majorité absolue est 13 voix.

Obtiennent au premier tour :

Mlles	Soupa	12 voix.
	Trémolières	10 —
	Maury	8 —
	Lescale	6 —
	Brugidou	5 —
	Ferrand	4 —
	Bergé	2 —

Un second tour de scrutin est nécessaire. Les voix se répartissent de la manière suivante :

Mlles	Soupa	17 voix.
	Trémolières	15 —
	Lescale	6 —
	Maury	5 —
	Ferrand	3 —
	Brugidou	2 —
	Bergé	0 —

Mlles Soupa et Trémolières, ayant obtenu la majorité, sont désignées comme rosières.

M. le Maire demande au Conseil de nommer une commission pour la fête du 14 juillet.

M. Guiraudies fait observer que le programme est le même toutes les années et qu'il conviendrait d'y apporter quelques changements. Il propose de faire appel à l'initiative du public pour l'élaboration de programmes divers.

L'auteur du programme jugé le meilleur recevrait une prime de 50 francs à prendre sur la somme destinée à la fête.

Après discussion, on charge la commission des travaux publics de l'organisation de la fête. La commission a pleins pouvoirs pour provoquer l'étude de divers programmes.

On examine la question de révision de certains droits d'octroi. Les modifications portent d'abord sur l'extension du périmètre de l'octroi et ensuite sur la réglementation des objets admis à l'entrepôt, sur la suppression de certains droits concernant la classe ouvrière et l'augmentation des droits sur les objets de luxe. Plusieurs observations sont présentées par divers conseillers et après une discussion, quelquefois assez vive, les conclusions du rapport sont adoptées.

Sont nommés pour dresser la liste du jury MM. Bousquet et Cayla (canton Nord), Périés et Delfour (canton Sud).

Avis favorable est donné.

1° A 4 demandes pour soutiens de famille faites par MM. Jean Estradel, Jean-Pierre Mourgués, Bugés et J.-P. Bonneville.

2° A une demande de bourse en faveur du jeune Fournier, admissible à l'Ecole Navale.

3° A l'installation de divers services militaires à l'hospice.

La question des chemins de Cavaniés à Cahors et du Pont de Campagne à St-Henry est renvoyée à la commission des travaux publics qui examinera si ces deux chemins peuvent être construits simultanément.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'académie qui fait connaître l'impossibilité actuelle de transformer le collège de jeunes filles en Lycée (avis ministériel transmis au recteur).

La commission administrative d'assistance médicale gratuite demande que les médicaments nécessaires aux indigents de la ville soient désormais fournis par la pharmacie de l'hospice. La commission établit qu'il en résultera pour la ville une économie de plus de 50 0/0. Renvoyé à la commission des finances.

La séance est suspendue à onze heures et reprise à 11 heures 10.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de relever appel du jugement Henras et de soutenir l'action intentée à la ville par M. de Bayle, privé de sa concession d'eau pour cas de force majeure.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à se mettre en relation avec le ministre des postes et télégraphes pour la construction d'un hôtel des postes à Cahors. La question est d'un grand intérêt pour la ville et en particulier pour les ouvriers qui auraient ainsi du travail assuré pendant plusieurs mois. Avis favorable.

Le budget de l'assistance médicale gratuite est approuvé.

Le conseil prend ensuite une délibération pour demander à M. le préfet de vouloir bien retourner, dans le plus bref délai possible, le dossier relatif à la construction d'un mur de soutènement du jardin du lycée.

M. Delbru demande que le garde-fontaine de Bégous puisse toucher les deux dernières annuités de ses émoluments.

Ahurissement du Maire et du conseil qui ignoraient jusqu'à l'existence de ce..... fonctionnaire.

M. le Maire dit qu'il fera une enquête pour tirer cette affaire au clair.

La séance est levée et renvoyée à samedi prochain pour les budgets.

Veloce-Sport Cadurcien

Les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu le vendredi 30 juin 1899, à 8 heures 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

Le Président
LACAZE

Ordre du jour :

Derniers préparatifs pour les courses du 2 juillet.

Questions diverses.

***

MM. les Membres du V. S. C. qui désirent prendre des cartes d'entrée aux courses du 2 juillet, à 50 0/0 de réduction, sont priés de s'adresser à M. Péfourque secrétaire, le dimanche matin de 9 heures à midi, au siège de la société, jardin du grand Café Tivoli.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 29 JUIN ET 2 JUILLET

Pas redoublé	St-Saëns.
Le Barbier de Séville (ouv.)	Rossini.
Souviens-toi (valse)	Walteufeld.
Guillaume Tell (fantaisie)	Rossini.
La Mascotte (pot pourri)	Audran.

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (*Allées Fénelon.*)

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 29 juin 1899

Naissance

Caillau, Marguerite-Jeanne-Marie, rue des Pénitents, 4.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Dans sa séance du 25 juin, le conseil municipal a élu comme délégué de la commission administrative de l'hospice, M. Léon Bénédicty, en remplacement de M. Azémard, démissionnaire.

St-MARTIN-LABOUVAL. — Voici l'arrêté préfectoral visant le maire de St-Martin-Labouval :

Le Préfet du Lot,

Vu la loi du 5 avril 1884.

Considérant que le maire de St-Martin-Labouval a refusé d'accomplir un acte de sa fonction en n'exécutant pas les instructions du gouvernement tendant à faire afficher dans sa commune un arrêt de justice dont l'affichage a été voté par la Chambre des députés.

Considérant qu'en présence de la gravité de ce fait, il importe de prendre contre lui une mesure disciplinaire,

Arrête :

Article 1er. — M. de Vauzelles, maire de la commune de St-Martin-Labouval est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — M. l'adjoint au maire de la dite commune est chargé d'assurer, en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté, qui devra être immédiatement notifié au maire.

— Par décret, en date du 25 juin courant, M. de Vauzelles, maire de St-Martin-Labouval est révoqué de ses fonctions.

Arrondissement de Figeac

LIVERNON. — MM. Hug Jean et Réveillac Auguste, ont été désignés par le conseil municipal pour faire partie de la commission administrative du bureau de bienfaisance.

CAJARC. — *Foire.* — Voici les cours qu'ont été pratiqués à notre dernière foire :

Place du Pont. — Œufs, de 60 c. à 65 c. la douzaine ; volailles jeunes, de 65 c. à 75 c. ; volailles vieilles, de 50 à 55 c. ; canards, de 65 à 70 c. ; lapins domestiques, de 25 à 30 c., le tout le demi-kilo. ; pigeons, de 45 à 60 c. ; petites oies, de 2,25 à 8 fr. ; petits canards,

de 2 à 2 fr. 30 ; petits poussins, de 20 à 25 c., le tout la paire.

Laines non lavées, de 40 à 45 c. le demi-kilo.

Halle. — Blé, première qualité, de 15 fr. 50 à 16 fr. ; deuxième qualité, de 14 fr. 50 à 15 fr. ; avoine, de 7 fr. 25 à 7 fr. 50 ; maïs, de 12 fr. à 13 fr. ; pommes de terre de 4 à 5 fr., le tout l'hectolitre.

Foirail. — Bœufs de labour, de 550 à 600 fr. ; vaches de labour, de 400 à 500 fr., le tout la paire.

Viande de boucherie : bœufs gras, de 28 à 30 fr. les 50 kilos ; veaux, de 80 à 85 c. ; moutons, de 45 à 50 c., le tout le kilo, poids vif.

Porcelets, de 20 à 35 fr., suivant grosseur.

Arrondissement de Gourdon

SOULOMÈS. — Le maire réactionnaire, M. Lalo, cherche par tous les moyens à favoriser l'école privée congréganiste au détriment de l'école publique laïque. Il vient même de faire prendre par son conseil municipal une délibération demandant la suppression.

Or, une école publique étant obligatoire dans la commune de Soulomès, qui compte plus de 400 habitants, on voit très bien le but que l'assemblée municipale a voulu atteindre : faire accroire aux parents que cette école étant appelée à disparaître, ils n'ont pas à y envoyer leurs enfants.

Cette tactique est on ne peut plus jésuitique et nous espérons que l'administration supérieure saura la déjouer.

L'école laïque est légale et elle vivra, malgré tous les racontars colportés par les ennemis de nos institutions républicaines.

CANIAC. — *Foire.* — A Caniac, canton de Labastide-Murat, la foire du mois de juin a été médiocre. Le bétail à laine qui est pourtant si renommé et à juste titre, n'avait aucun cours rémunérateur, jugez-en : Donner un agneau de 3 ou 4 mois pour 5 fr., c'est une honte. Comment voulez-vous qu'un propriétaire puisse faire face à tout ce qu'il faut dans un ménage ? c'est désespérant. Les oisons se vendaient 2 fr. pièce. Les porcelets ont beaucoup baissé, ils se vendent encore suffisamment.

BULLETIN FINANCIER

Sauf l'Extérieure qui a donné lieu à quelques affaires, le reste de la cote a été des plus calmes, nous sommes du reste à la veille de la liquidation et il ne se traite que très peu d'affaires nouvelles.

Nos rentes ont varié de 2 centimes 1/2 dans l'un et l'autre sens ; le 3 0/0 clôture à 101,12 au lieu de 101,15 et le 3 1/2 0/0 à 102,42 au lieu de 102,40. L'amortissble à 100,83 n'a pas varié.

La Banque de France est à 3995.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 611 fr. le Crédit Lyonnais à 951 et la Société financière à 600 fr.

Le Suez a baissé de 10 fr. à 3.665.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1886 fr. le Nord 2,178 fr.

L'Extérieure qui restait hier à 63,45 recule à 62,47, l'Italien n'a inscrit aucun cours à terme, le Portugais vaut 25,60, le Turc D 22,95, la Banque ottomane 568.

On a introduit hier, sur le marché les actions de la Société générale Electrique et Industrielle constituée sous le patronage de la Société générale. Ces titres se sont traités à 585 et 588 fr.

Les actions Combat Naval sont à 59 et 60 fr., le dixième d'actions de Paris en 1400 (Cour des Miracles) à 69 et 70 fr.

LE PETIT GARÇON ET LE CHIEN

Nous disons à chaque instant ; "Ce n'est rien," ou "Ce n'est qu'une bagatelle." Que voulez-vous donc dire par *bagatelle ou rien* ?

Un grand homme d'Etat a dit : "Dans toute mon expérience des roueries de ce vilain monde je n'ai jamais rencontré ce que l'on appelle une bagatelle ou un rien."

Ne nous trompons pas, ami lecteur, lorsqu'il s'agit de poids et de mesures. Une tonne de plomp sous nos pieds ne peut assurément pas nous nuire tandis qu'une balle de ce même métal logée dans notre cervelle nous sera infailliblement fatale.

"Permettez-moi, Sire, d'atteindre le volume que vous désirez," dit un jour un grenadier à Napoléon dans la bibliothèque du château de la Malmaison, "car je suis plus grand que Votre Majesté."

"Comme stature, entendons-nous, caporal," reprit l'Empereur. "Ne confondons pas autour avec à l'entour."

Le petit garçon avait dérangé et tourmenté le chien qui à son tour l'avait mordu. L'animal n'était pas enragé et la blessure était des plus légères. Toutefois le sang jaillit et l'enfant hors de lui-même et jetant les hauts cris, courut se jeter dans les bras de sa mère. Voyant dans quel triste état il se trouvait, la pauvre femme mêla ses lamentations à celles de son enfant et tomba presque évanouie sur la chaise la plus près d'elle. Le secours arriva, la blessure fut dûment pensée, et deux ou trois jours après, le gamin jouait avec ses camarades, comme si rien n'était. Néanmoins la mère avait reçu un tel choc qu'elle n'en revint pas facilement. Si à la place de son enfant, elle eût été mordue elle-même, l'effet en aurait à peine été plus sérieux. Elle était presque devenue hystérique, et malgré tous leurs efforts ses amis ne purent ni dissiper son abattement ni calmer l'agitation de ses nerfs.

Et pourtant la cause de tout cela—l'incident de l'enfant et du chien— n'était, après tout, qu'une "bagatelle," un "rien."

Dans une lettre qu'elle nous adressait quelque temps après à ce sujet cette même dame nous dit : — "A la suite du choc que j'ai eu, la santé et les forces m'abandonnèrent. Depuis des années j'étais plus ou moins anémique, mais sans pour cela être obligée de m'aliter. Désormais mon système était tout-à-fait abattu. Il me venait parfois des envies de sangloter et de pleurer comme si je me fusse trouvée sous le poids d'un grand chagrin. je n'avais plus de goût pour les aliments et ne mangeais que par nécessité. Mon estomac était devenu si froid, si faible et si flasque que je ne pouvais plus rien digérer. En même temps *la constipation*, ce fléau des femmes, s'acharna sur moi plus fort que jamais. L'action du foie cessa également, et j'avais la peau et le blancs des yeux d'une teinte jaunâtre et affreuse à voir. J'avais un goût détestable dans la bouche comme provenant d'aliments en décomposition dans mon estomac. Que n'aurais-je donné pour échapper à de tels tourments ! Hélas je n'y pouvais rien.

"J'avais les nerfs si détendus que je ne pouvais dormir que par sommes très courts, et le lendemain je me réveillais fatiguée et n'en pouvant plus. Lorsque je me levais j'avais à peine la force de me tenir debout. Je consultai des médecins, mais aucun d'eux ne réussit à me soulager. Je restai dans ce triste état pendant plusieurs mois, souvent obligée de garder le lit plusieurs jours de suite. A un certain moment, comme je désespérais de jamais guérir, j'entendis parler des vertus extraordinaires d'un médicament connu universellement sous le nom de Tisane américaine des Shakers, et me décidai à en faire usage. Le résultat fut aussi heureux que surprenant.

Peu après, mon appétit revint je pouvais désormais digérer et je recouvrais bien vite mes forces et mon énergie d'autrefois. je vis que mon mal ne provenait pas du danger qu'avait couru mon enfant, mais de l'état maladif où j'étais déjà et qui était causé par l'indigestion chronique. La dyspepsie étant vaincue par votre merveilleux remède, la santé et les forces revinrent et je n'ai pas eu de rechûte depuis ce temps-là.

" Je recommande l'emploi de la Tisane américaine des Shakers à tous ceux qui souffrent, et tout spécialement aux personnes de mon sexe." (Signé) Mme. Tournez 10, rue de la Truie qui file. Le Mans (Sarthe), le 23 février, 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Courboulay, adjoint au Maire du Mans.

Pour recevoir *frauco* de plus amples renseignements concernant cette unique préparation médicale, s'adresser à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr., 50 ; 1/2 flacon 3 fr. 00 Dépôt — Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général — Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord (France.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 1899

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1899, la *Compagnie d'Orléans* a décidé que les Billets Aller et Retour à prix réduits, délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n° 2, pendant la période du Vendredi 7 juillet inclus au Lundi 17 juillet inclus, seront valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du Mardi 18 juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 18 juillet.

Chemin de fer d'Orléans

A partir du 1er juillet prochain, le train qui part de Cahors à 6 h. 29 du matin, en partira 24 minutes plus tôt afin de faire correspondre à Libos avec un nouveau train express qui arrivera à Agen à 8 h. 39 matin.

En outre, le premier train du matin, venant de Libos, avancé de 8 h. 29 à 7 h. 52 partira de cette gare après l'arrivée du train, venant d'Agen et du nouveau train express de Périgueux à Agen Il arrivera à Cahors à 9 h. 15 pour correspondre avec le train se dirigeant sur Gourdon, Brives et Paris et qui part de Cahors à 9 h. 24 matin.

Choses et autres

Un banquet chez l'Etre suprême

Un jour, le souverain des Cieux et de la Terre eut l'idée d'offrir un grand banquet dans son palais d'azur.

Pour donner plus d'éclat à cette fête, il choisit le jour de Pâques et voulut que chaque convive trouvât sur son assiette un bel œuf comme souvenir de cette charmante réunion.

Toutes les vertus furent invitées. Les vertus seules ! Pas d'hommes, rien que des dames.

Il vint une foule de petites vertus ainsi que toutes les grandes.

Les petites étaient plus jolies, plus aimables surtout que les grandes.

Toutes paraissaient contentes et s'entretenaient amicalement, comme il convient entre parents et connaissances.

Tout à coup, l'Etre suprême remarqua deux belles dames qui semblaient inconnues l'une à l'autre.

Le Seigneur prit une de ces dames par le bras et la conduisit vers l'autre. Il fit les présentations d'usage.

— La Bienfaisance ! dit-il en désignant la première.

—La Reconnaissance ! ajouta-t-il en montrant la seconde.

Grande fut la stupéfaction des deux grandes dames en se voyant ; car, depuis que les mondes existaient — et ils existaient depuis longtemps déjà. Ces deux dames se rencontraient pour la première fois.

(*Messager d'Athènes.*)

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la **Gelée printanière** et l'**Oïdium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthracnose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 99

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XII

CHAPITRE DES CONFIDENCES

Enfin, une manière de panoplie accrochée à l'endroit le plus apparent ; le sabre rouillé du vieux houzard, sa carabine de garde-chasse et une paire d'immenses pistolets des Kuckenreiers, enlevés par lui à un cavalier allemand..

Et vous aurez cet intérieur semi-virginal, semi-militaire que l'on considérait, à Vittel et dans les environs, comme l'expression suprême du luxe asiatique et qui n'avait pas peu contribué à déchaîner contre la sœur du lieutenant la meute des convoitises, des jalousies, des suppositions malveillantes et des propos désobligeants.

Pour l'instant tout y souriait, — excepté l'énorme lit carré comme la couche de nos rois, qui, de l'usage de Marc-Michel Hattier, était passé à celui de la jeune fille. Celui-ci démesurément haut sur pied, se reliait par des colonnes annelées à un baldaquin de serge verte découpant le long du plafond les dents rondes de ses festons. C'était dans sa large ruelle que l'on avait établi le couchette du nouvel hôte du pavillon. Mais aussitôt levée, Denise s'était empressée de placer ce dernier dans le lit qu'elle venait de quitter, afin qu'il fut plus près des fenêtres derrière lesquelles l'aube montait, rafraîchissante et salutaire.

L'enfant dormait. Il dormait sans trop de fièvre. Le matin avait mis en fuite les fantasmagories qui peuplaient ses rêves nocturnes. Sa tête fatiguée reposait sur l'oreiller. Sa respiration semblait boire à long traits l'air pur qui lui venait par les croisées ouvertes.

La fille du garde-chasse, assise à son chevet, disait au lieutenant sur le point de partir :

— Vos recommandations sont des ordres pour moi, Philippe ! Nul n'entrera dans cette chambre et n'approchera de votre malade. Cependant ..

— Cependant. .

— Il est une personne pour laquelle je n'ai jamais eu de secret et à qui il me serait pénible, même en cette circonstance grave, d'avoir à cacher quelque chose. Cette personne viendra ici ce matin. Elle y vient chaque jour depuis bien des années. C'est pour moi une amie sincère, vaillante, dévouée, à toute épreuve...

L'officier demanda avec une espèce d'hésitation :

— Cette amie sincère, cette vaillante, cette dévouée, c'est ? ..

Denise le regarda en face et interrogea à son tour.

— N'avez-vous pas deviné ?

— Moi ?

— Oui, mon frère.

Il y avait de l'embarras sur la mâle figure du lieutenant.

— Deviné ? ma foi, non ! fit-il. Au régiment, pour ce qui est de deviner les rébus, charades, logogriphes et autres coq-à-l'âne comme j'en ai vu en Egypte sur le granit des obélisques, je passais pour aussi bouché qu'une bouteille de champagne. Mais si tu m'aimais ma chérie..

La jeune fille prononça avec une lenteur grave :

— Je parle de Florence Arnould, — de celle qui a pleuré notre père avec moi.

Le soleil entrait à plein rayons par la fenêtre, et coupait la chambre de lignes horizontales dans lesquelles dansait une impalpable poussière rousse, toute chargée d'atomes d'or. Ces lignes s'allongeaient jusqu'au lit du convalescent. Pour qu'il ne fût point réveillé par la lumière, par la chaleur, Denise tira les courtines. Ensuite, elle fit signe de s'approcher à son frère, qui s'était mis à se promener par la pièce pour cacher son émotion.

— Asseyez-vous près de moi, lui dit-elle. Il obéit. Elle reprit :

— Revenons à Florence Arnould, à celle qui m'appelait autrefois sa mère et que j'appelle aujourd'hui ma sœur.

.....

Juste en ce moment, la Benjamine arrivait au pavillon... Elle pénétra dans le poële et n'y rencontra personne. La maîtresse de Gervaise avait envoyé celle-ci au hameau chercher du lait chaud pour le déjeuner de leur hôte. La fillette était accoutumée à aller trouver son amie dans sa chambre. Elle monta donc l'escalier. On causait au premier étage. Mais ce n'était pas la voix de la petite servante qui répondait à la voix de la jeune femme. C'était celle du lieutenant. La Benjamine, qui atteignait le palier, s'arrêta brusquement. Son pas était si léger, que les deux interlocuteurs n'avaient pu l'entendre.

— Ah ! oui, faisait le lieutenant, Florence Arnould, la blondinette du Coq-en-Pâte, — une jolie fille sacrodioux.

— Une honnête fille, appuya Denise, et qui fera une honnête femme..

Le rouge monta vivement à la figure du brave garçon, qui questionna :

— Pourquoi diable me dis-tu cela sœurette ?

Le regard doux et mélancolique de Denise ne le quittait pas...

La jeune femme répondit :

— Parce qu'on m'a affirmé que vous l'aimiez, Philippe...

Florence était venue plus vite que de coutume. D'ordinaire, c'était d'un pas assez lent qu'elle faisait la route de Vittel aux Armoises.

Ce trajet de l'hôtellerie maternelle, où elle se mourait, pour ainsi dire, du sentiment qu'elle habitait côté à côté avec le crime, au pavillon du garde que la sœur de Philippe emplissait d'une atmosphère de tristesse à peine éclaircie par instant, était pour elle comme une trêve où son front, chargé de soucis, s'allégeait dans la sollitude, et où ses grands yeux bleus pensifs s'égayaient au spectacle de la nature en fête. (*A suivre.*)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 10

LES

MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PROLOGUE

V

LA PASSERELLE

Or à l'instant où, dans sa dernière convulsion, l'incendie lançait jusqu'au ciel une formidable colonne de flammes qui faisait pour ainsi dire reculer la nuit, ceux des spectateurs qui se tenaient massés sur la rive opposée du Loing aperçurent une chose singulière.

La roue du moulin n'avait pas cessé de tourner. Tout à coup, un homme cramponné à cette roue sortit lentement du reomus, pâle, les yeux fermés, les cheveux collés sur les tempes. Cet homme était le brigadier Beaupoil !

Le lendemain, le juge de paix de Moret terminait ainsi son rapport au directeur du jury de Melun :

« On a sauvé le brigadier. Je recommande « instamment à ses chefs cet énergique soldat « du devoir et de la justice.

« Quant à François Breton et à Jeanne Liégeart, que tout désigne comme les auteurs « du double crime qui allait vous être déféré, « ils ont échappé par une mort volontaire au « châtiment qu'ils méritaient.

« Les cadavres de ces deux individus ont « disparu, soit que la rivière les recèle, soit « que l'incendie les ait dévorés. »

VI

LE RAVIN DE FALKENSHORLT

Un an après cet évènement, deux étrangers, un Français et une Française, — un Chevalier et une Comédienne, — arrivaient à Prague, en Bohême. Le chevalier avait à ce qu'il affirmait, servi dans l'armée de Condé ; puis dégoûté de la guerre, des princes et d'une cause perdue, il était venu manger loin du champ de bataille, les reste d'une fortune considérable. La comédienne et lui s'étaient connus à Coblentz.

La Johana était fort belle. C'étaient des époux assortis, un ménage modèle, un intérieur complet, moins le sacrement du mariage !

Il y avait à Prague une douzaine d'émigrés pauvres, qui gagnaient juste de quoi mourir de faim à donner aux gens du pays les leçons de mathématique, d'escrime, de belles lettres et de maintien. Le chevalier leur ouvrit son cœur. La comédienne leur ouvrit sa bourse. Les gentilhommes présentèrent en revanche, leurs compatriotes à la jeunesse, à la noblesse de l'endroit.

Or, jeunesse et noblesse ne s'amusaient point follement. Le chevalier Francis était d'un caractère hardi, enjoué et communicatif. Peut-être ne possédait il qu'à une dose fort médiocre cette fine fleur d'élégance, d'esprit et de courtoisie dont le parfum délicat, exquis et souverain, était en France le privilège de quiconque avait su se frotter à la Cour. Mais quoi ! on n'y regardait pas de si près à deux cents lieues de l'Œil-de-Bœuf, de Marly et de Trianon ! Notre homme mettait, du reste infiniment de bonne grâce et de franchise à avouer qu'il n'était guère qu'un hobereau. Quand à sa belle humeur sans falbalas, elle devait certainement marcher bras dessus bras dessous avec la gaieté cavalière, bruyante et un peu triviale des magnats et des madgyars On l'adopta. Bientôt il n'y eut pas sans lui de parties de chasse, de cheval, de beveurie et de brelan !...

Par réprocité, la Johana recevait dans son salon on jouait un jeu d'enfer. Mais le chevalier était prudent; jamais ses gains ne dépassaient les bornes d'une veine discrète.

Les Hongrois sont étourdis, amoureux et magnifiques. Le ménage prospéra, entouré d'une considération raisonnable.

Sur ces entrefaites, la petite colonie française s'augmenta d'un nouvel hôte. Celui-ci se nommait le marquis Hector de Valeroy. C'était un jeune homme studieux, doux, savant et poli. Circonstance singulière, quoiqu'il confinât à la trentaine, il n'avait fait que traverser la France vers l'âge de douze ans, étant né à l'étranger pendant un voyage de sa famille, et n'ayant pas cessé de parcourir le monde jusqu'au moment de la Révolution.

Le marquis ne devait séjourner qu'une semaine à Pragues. Les grands yeux de la Johana l'y retinrent près de deux années. Il s'était lié avec le chevalier, — et les habitués des soirées de la comédienne s'étaient accoutumés peu à peu à le considérer comme le second maître de la maison.

Tout a un terme, même le bonheur à trois ! M. de Valleroy, qui connaissait l'Europe entière, ignorait la France et Paris. Un irrésistible désir de fouler le sol de la patrie s'empara de lui tout à coup. Il sollicita du gouvernement de la République sa radiation de la liste des émigrés. Cette faveur lui fut accordée au mois de novembre 1799. Le marquis informa aussitôt ses amis de son prochain départ.

— Je ne saurais, lui dit la comédienne, vous en vouloir de cette décision. La terre natale attire. Quittez-nous donc mon cher Hector. Peut-être tenterions-nous de vous retenir si nous ne conservions l'espoir de nous retrouver tous trois un jour, là-bas dans notre Paris adoré, lorsque les passions qui l'agitent se seront enfin apaisées et qu'une amnistie sans conditions aura permis à ceux qui ont tiré l'épée contre les institutions républicaines de reprendre leur place au foyer paternel.

.....

La route, étroite et sinueuse, trébuchait entre les mamelons échelonnés de ces montagnes, sœurs cadettes de nos Alpes, qui vont grimpant jusqu'aux sommets du Tyrol.

(*A suivre.*)

Etude de Me BONNEVAL, licencié en droit, notaire à BEAULIEU (Corrèze.)

A VENDRE aux enchères publiques, le mercredi cinq juillet, 2 h. soir en l'étude : L'USINE ELECTRIQUE servant à l'éclairage de la ville de Beaulieu (Corrèze), comprenant, en sus du bâtiment une turbine hercule de 46 chevaux vapeur actionnée par la rivière la Dordogne, une dynamo et transmission mécanique, des machines électriques fournies par la Maison Patin etc... Cette usine dépendait de la Société Gauthier-Rongier et la vente en a été ordonnée par jugement du tribunal de Mauriac, jugeant consulairement le 26 mai 1899.

Rapport brut actuel pouvant être facilement augmenté : **2.500 fr.**

Mise à prix : **10.000 fr.**

S'adresser pour les renseignements et pour visiter : 1° à Me Bonneval dépositaire du cahier des charges ; 2° à Me Lemoine, avoué à Mauriac (Cantal) ; 3° à M. Gauthier, ingénieur civil à Mauriac ; 4° et à MM. Lescure, notaire et Pouderoux, commis-greffier à Mauriac.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2205 du 1er juillet 1899.

GRAVURES : Portraits : Le nouveau ministère : MM. Waldeck-Rousseau, Galliffet, Monis, Leygues, Delcassé, Millerand, De Lanessan, Caillaux, Baudin, Jean Dupuy, Decrais.

Départements : (Ille-et-Vilaine) : Rennes : La prison. — Vue extérieure des cellules. — La maison de Mme Godard où réside Mme Lucie Dreyfus. — Mme Godard et M. Chincholle.

La Rochelle et Dunkerque : La Maison du marin : Le réfectoire. — Salle de travail. — Le vestibule. — Personnel et pensionnaires.

Nice : Le procès Giletta : Croquis d'audience. — Portraits : M. de Bottini, juge. — M. Machemim, président. — M. Roure, juge. — MM. Ranucci et Nogier, commissaires de surveillance. — M. Saumane, procureur de la République. — M. Cappatti, avocat.

Portraits (Nécrologie) : Henri Sellier. — Le général Bourget.

Portraits : Vice-amiral de Cuverville. — Procureur général Bernard. — Procureur général Bertrand. — Général de la Rocque. — M. Lépine. — Le docteur Burot.

Paris : Exposition d'automobiles aux Tuileries.

Beaux-Arts : La becquée, tableau de M. Paul Descelles.

Extrême-Orient : Un village dans les montagnes du Haut Tonkin. — Pirogue sur le Tso-Kiang. — Poste chinois sur la route du Queng-Si. — Chemin de fer de Phu-Long-Thuong, à Langson. — Panorama de Long-Tchéou. — La grotte servant de retraite au maréchal Sou. — Arrivée à Longe Tchéou. — Vue de la rade de Hong-Kong et de Konloon. — Un coin de Queen's Road à Hong. Kong. — Nouveau Club et Monument de la Reinet

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : Ange Pitou, par G. Lenôtre. — Théâtres, par H. Lemaire. — Automobilisme : Exposition d'automobiles aux Tuileries, par A. Wimille. — L'Affaire Giletta, par Th. Puget. — L'Affaire Dreyfus, à Rennes, par L. de Montarlot. — La Maison des marins, par E. M. — En Extrême-Orient, par H. Turot ; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : En Visites : Quand m'amènerez-vous votre fils ? par A. Germain, illustrations de Slom.

Le numéro : 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 26 (1er juillet 1899).

1° Voyage du Général Gallieni autour de Madagascar (De Tananarive à Ankazobé).

2° A travers le monde : Une Vendetta au Tonkin, par le Commandant Verraux.

3° L'Expansion Coloniale : Le Gouvernement français et la colonisation.

4° Civilisations et religions : Les Indes Néerlandaises.

5° La France à l'Étranger : Le Développement industriel et commercial de la Tunisie. — Le Port de Sousse. — Le Chemin de fer de Sfax à Gafsa.

6° Parmi les races humaines : Le Comte Zichy et les origines des Hongrois.

7° Livres et Cartes.

8° Conseils aux voyageurs : Pour les Voyageurs-Collectionneurs. — Récolte des Crustacés, (suite et fin). — Crustacés marins, crustacés d'eau douce, crustacés terrestres. — Conservation des Crustacés.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. ; Union Postale : Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.

Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1387e livraison (1er juillet 1899).

L'équipage de la « Rosette », par Gonzague Privat. — Aïcha, par Marie de Lacretelle. — Ptomaïnes et empoisonnement, par Pierre de Mériel. — L'escopette, par Henry Gauthier-Villars. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. ; Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 29 juin 1899.

Vsse Nacla : Chronique. — Auguste Germain : Friture. — Louis de Caters : Passionnette (suite). — André Theuriet : Dans les roses (suite). — Le capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Eugène Chavette : Fil-à-beurre (suite). — Alfred Sirven et Siégél : Le dernier des d'Artagnan (suite). — Vsse Nacla : Trilby (suite).

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

A LOUER

Boulangerie comprenant maison d'habitation et petit jardin. S'adresser, 24 rue du Lycée.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une *étuve modèle*, adoptée par les Hôpitaux de Paris agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GÉLIS

Contre les Pellicules et la chûte des Cheveux — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. — Flacon n° 2 : **3** fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de chaussée

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

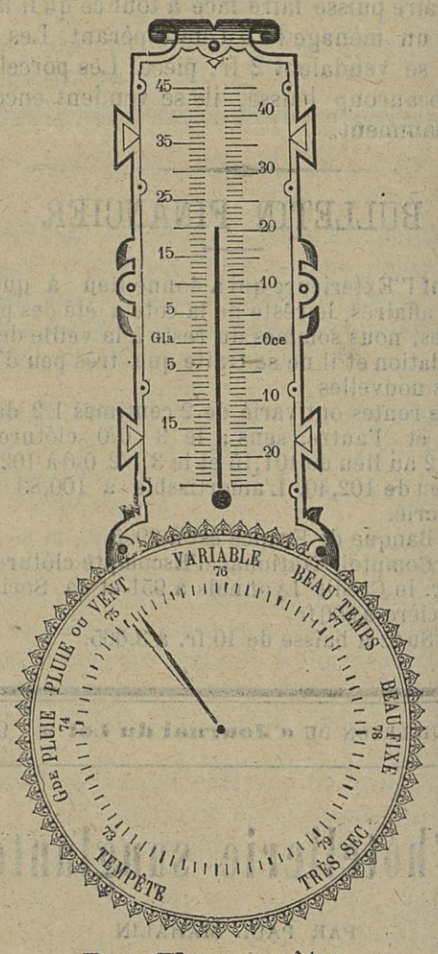

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 13,
Id. maxima de la veille : 33.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 4

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez Mme **ESTIENNE**, buraliste, boulevard Gambetta.
— **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.
— **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
— **Mme veuve BRUEL**, buraliste, rue de la Mairie.
— **M. MAURY**, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.